



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 04/09/2026

Date d'affichage : 04/09/2026

DELIBERATION N° 074/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Marie-Aude PECH – Benoit MARFIN – Nicolas ROBLES – Marc MODICA – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :

- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Cyril ROLDAN
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Nicolas ROBLES
- Diana IBANEZ donne pouvoir à Benoit MARFIN
- Pierre-Yves MONTTOYA donne pouvoir à Jordi DELCLOS

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Virginie MURILLO

OBJET : Solidarité financière en faveur des communes du département sinistrées par l'incendie de juillet 2026 dans le Conflent et les Aspres.

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'incendie d'une intensité exceptionnelle du mois de juillet 2026 sur le Conflent et les Aspres qui a emporté plus de 5 000 Ha de végétaux, des habitations et impacté gravement plusieurs communes provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, la commune, tout comme l'Association des Maires, des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales (AMF 66), a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), exprimer tout son soutien et sa solidarité envers les habitants, les familles, les sinistrés, les agriculteurs, les professionnels du tourisme, les entreprises durement touchés.

De plus, au nom du conseil municipal, M. le Maire réitère un hommage appuyé aux sapeurs-pompiers, aux forces de sécurité, aux services de secours, aux agents des collectivités, aux bénévoles et aux élus locaux qui, avec courage et dévouement, se sont mobilisés jour et nuit pour protéger les populations et les biens.

M. le Maire ajoute que l'AMF 66 a souhaité mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Ainsi, les sommes collectées seront centralisées par l'AMF 66, en accord avec la Préfecture des Pyrénées-Orientales, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Ainsi, M. le Maire propose que, face aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendrés, la commune apporte un soutien financier de 3 000 € et sa solidarité aux communes des Pyrénées-Orientales impactées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de faire un don d'un montant de 3 000 € à l'Association des Maires des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales, dont le siège social est Hôtel du Département 24, quai Sadi Carnot 66000 Perpignan, sur le compte « AMF66 - Solidarité Communes Incendie juillet 2026 » - Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon-

BIC : CEPAFRPP348

IBAN : FR76 1348 5008 0008 0144 0038 142

SIRET : 32866566600017

NAF : 9499Z

- **Indique** que cette somme est prévue en dépenses de fonctionnement au budget principal 2026 (article 6574) de la commune ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : 14 SEP 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260910-del-074-2026-DE
Date de télétransmission : 11/09/2026
Date de réception préfecture : 11/09/2026